

Intelligence report

SÛRETÉ DE L'ÉTAT



SOMMAIRE

4	PRÉFACE DE L'ADMINISTRATRICE	
6	GÉNÉRALE A.I. REGARD SUR LES MENACES DE 2021-2022	
8	FOCUS SUR QUELQUES MISSIONS ESSENTIELLES	8
	- La Belgique expulse 21 espions russes	8
	- Chine : un enchevêtrement de lobbying, d'ingérence et d'espionnage	10
	- Lutte contre l'ingérence : coopérer au nom de la démocratie européenne	12
	- 2022 est un signal d'alarme pour la prolifération des armes et des drones	13
	- Sécurité économique dans une économie ouverte	14
	- Syrie : deux opérations de rapatriement réussies	16
	- La lutte transversale contre le crime organisé	17
	- L'extrémisme de droite en Belgique s'étend et rajeunit	18
	- Volontaires pour l'Ukraine : impact sur la sécurité de la Belgique ?	20
	- Initiatives législatives : des compétences adaptées pour la VSSE	21
2	FOCUS SUR LES PARTENARIATS Relations internationales - Un champ d'action	22
	plus large pour une meilleure position d'information	22
	- Front offices : la carte de visite de la VSSE	24
	- PSNR2022 : une nouvelle étape dans la collaboration avec le SGRS	26
8	FOCUS SUR L'ORGANISATION INTERNE	28
	- La formation des agents de la VSSE	28
	- Statut unique	29
	- La VSSE vise le renforcement de la culture de la sécurité	30
	- Croissance, recrutement et un nouvel immeuble. La VSSE vise un effectif de 1000 collaborateurs en 2024	32



Francisca BOSTYN Administratrice générale a.i.

Lorsqu'en mai 2022, j'ai succédé à Jaak Raes en tant qu'Administratrice générale a.i. de la Sûreté de l'État, l'offensive russe contre l'Ukraine avait profondément changé la face du monde. La guerre, qui est toujours en cours, a fait trembler l'Europe sur ses fondations. Cette guerre impactera profondément les relations géopolitiques durant encore des mois, voire des années. Déjà maintenant, elle jette une ombre sombre sur l'économie et la prospérité en Europe. Ce n'est pas sans conséquence sur les menaces dans notre pays.

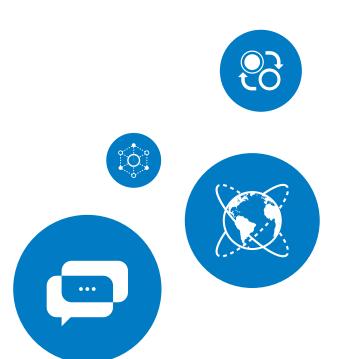
Dans ce contexte d'évolutions constantes et inquiétantes, la collaboration, tant avec les partenaires nationaux qu'internationaux, est plus que jamais indispensable également pour les services de renseignement. La Sûreté de l'État a dès lors intensifié la coopération existante avec les partenaires nationaux, avec la création de *front offices*. Ils sont les représentants officiels de la VSSE et veillent à une circulation de l'information toujours plus fluide au sein de la chaîne des différents services partenaires nationaux.

Avec un certain nombre de ses partenaires, la VSSE a aussi conclu des accords de collaboration. Par exemple, un nouveau protocole a été élaboré avec l'Office des Étrangers, dix ans après le précédent (2011). C'était nécessaire, parce que les domaines de coopération ont décuplé avec les crises migratoires successives. De même, un accord de coopération a été signé avec le SPF Affaires étrangères afin d'améliorer les synergies. Un accord avec le service Établissements Pénitentiaires règle, entre autres, le contenu et les dispositions légales concernant la circulation de l'information entre les deux services. Enfin, un protocole a aussi été conclu avec les Archives de l'État et, à court terme, des collaborateurs des Archives de l'État et de la VSSE réorganiseront les archives.

PRÉFACE

Sur le plan international, la VSSE travaille actuellement avec quelque 120 services partenaires. La Sûreté de l'État est un service de renseignement qui, historiquement, se concentre principalement sur les menaces dans son propre pays. Les groupes radicalisés, mais également les réseaux de criminalité organisée, opèrent au-delà des frontières. La protection de la sécurité interne de notre pays ne peut pas être considérée indépendamment des événements qui se déroulent ailleurs dans le monde. La protection de la sécurité intérieure de notre pays ne peut donc pas être séparée des événements qui se produisent ailleurs dans le monde. C'est pourquoi la VSSE souhaite développer une meilleure position d'information à l'étranger, notamment en y nommant des agents de liaison permanents. La VSSE dispose déjà d'un agent de liaison aux Pays-Bas et aux États-Unis. L'année prochaine, un officier de liaison supplémentaire sera nommé dans un 3º pays, qui reste à déterminer. En outre, la VSSE reste également déterminée à approfondir la coopération avec les partenaires étrangers stratégiques. Des contacts, au plus haut niveau, ont déjà été établis avec certains d'entre eux et des informations sont échangées quotidiennement.

Pour garantir de manière optimale la sécurité de notre pays, le service lui-même doit également être en mesure de fonctionner de manière aussi performante et efficace que possible.



Durant son mandat, l'Administrateur général Jaak Raes a, conjointement avec l'Administrateur général adjoint Pascal Petry, lancé un certain nombre de réformes profondes que nous sommes en train de mettre en œuvre. La VSSE travaille ainsi pour le moment activement à l'implémentation d'un investigative model spécialisé. Cela signifie que courant 2023, on passera à une nouvelle manière de travailler. Cela signifie que toute l'information (humaine et digitale) sera collectée de manière centralisée et ensuite exploitée de manière optimale selon une méthode déterminée. Sur cette base, des mesures plus ciblées seront encore prises pour réduire ou éliminer les menaces auxquelles nous sommes confrontés. Cette nouvelle méthode doit permettre d'être plus vite sur la balle, face à une menace évoluant de plus en plus rapidement.

Parallèlement à l'investigative model, l'environnement ICT est aussi profondément adapté. De nouveaux programmes, conçus sur mesure pour la VSSE, doivent faire en sorte que de grandes quantités de données soient introduites, traitées et croisées entre elles de manière plus efficace. L'investigative model et la réforme ICT sont les leviers qui donneront un nouvel élan au travail de la VSSE.

La VSSE s'est aussi attelée à quelques autres grandes innovations telles que l'introduction du statut unique, le renforcement de la culture de sécurité, la préparation du déménagement vers un nouvel immeuble. De même, la croissance de l'organisation est prise en compte. Vous pourrez en lire d'avantage, plus loin dans ce rapport, dans le chapitre « Focus sur l'organisation interne ».

Avec la VSSE, nous faisons donc face à de grands défis. En cette période d'anciennes et de nouvelles menaces, ensemble, avec les collaborateurs et les partenaires, nous ferons tout pour protéger le mieux possible les citoyens et la démocratie. Tel est notre engagement.

Nous vous souhaitons une agréable lecture.

Francisca Bostyn



Les menaces contre les intérêts de notre pays, sur lesquelles la VSSE a travaillé ces dernières années, en collaboration avec ses partenaires, couvrent un large spectre. Voici un aperçu des menaces les plus importantes qui sont détaillées plus avant (voir : Focus sur quelques missions essentielles) dans cet Intelligence Report.

- L'invasion russe en Ukraine, qui pour la première fois depuis longtemps a confronté notre pays à une guerre sur son propre continent.
- Les **activités d'espionnage** par des puissances hostiles, à Bruxelles, siège des institutions européennes et internationales, qui restent une préoccupation prioritaire pour le service.
- La menace terroriste latente, persistante avec l'attentat récent perpétré par un « acteur solitaire ».
- Les activités permanentes des djihadistes en Syrie et potentiellement dans de nouvelles zones de combat.
- La radicalisation idéologique préoccupante d'un public de plus en plus jeune et une aversion pour le gouvernement ou « l'establishment ».
- Une nouvelle attention sur la criminalité organisée.

GUERRE EN UKRAINE

Par solidarité européenne avec l'Ukraine et pour endiguer la menace de l'espionnage russe, plusieurs États membres de l'UE, dont la Belgique, ont déclaré, en 2022, les agents de renseignement russes persona non grata. La décision était politique; la VSSE a fourni les informations permettant d'identifier 21 espions qui appartenaient au corps diplomatique russe en Belgique. L'avis de la VSSE a aussi été demandé pour l'expulsion de 19 officiers de renseignement qui étaient actifs auprès des institutions européennes. Ces expulsions ont durement touché la force de frappe du renseignement russe en Belgique.

ESPIONNAGE ET INGÉRENCE

La VSSE reste tout autant attentive aux autres activités potentielles de renseignement russe et à la propagande pro-russe par d'autres canaux. On constate ainsi qu'une partie des personnes qui, en 2021, dénonçaient les mesures anti-Covid, se lancent maintenant dans des campagnes de désinformation pro-russes. Leurs idées relèvent plutôt d'un sentiment général anti-gouvernemental que d'une véritable idéologie.

Pour représenter ses intérêts, la Chine aussi continue de faire appel à un spectre très large de techniques d'influence, ouvertes ou cachées, qui évoluent dans une zone grise entre le lobbying, l'ingérence, l'influence politique, l'espionnage, le chantage économique, les campagnes de désinformation, entre lesquelles la frontière est souvent floue.

Les activités d'ingérence d'autres puissances continuent également à mobiliser l'attention de la VSSE. En témoigne le dossier des ingérences au Parlement européen.

► LA MENACE TERRORISTE LATENTE PERSISTE

Sur le plan du terrorisme, l'attentat du 10 novembre 2022 à Bruxelles, qui a coûté la vie à un agent de police, prouve que les actions individuelles, à connotation terroriste ou non, ne sont pas à exclure. La détection d'un acteur solitaire est plus compliquée que celle d'un réseau.

En matière de terrorisme, la VSSE reste attentive, entre autres, à ceux qui sont toujours actifs dans certaines parties de la Syrie et dans d'autres champs de bataille djihadistes (par exemple au Yémen, au Sahel, ou en Afghanistan), ainsi qu'aux personnes radicalisées sortant de prison.

RETOUR DE SYRIE D'ENFANTS ET DE LEURS MÈRES

Dans l'intérêt des enfants, et à plus long terme pour la sécurité de notre pays, la Belgique a décidé d'organiser une mission de rapatriement d'enfants et de leurs mères, des camps du nord de la Syrie. Cela s'est fait tant en 2021 qu'en 2022. La VSSE a soutenu chaque rapatriement avec son travail de renseignement. Les informations au sujet des femmes rapatriées sont échangées au sein des structures appropriées des services de sécurité (la « Stratégie Terrorisme, Extrémisme et Radicalisation » - STRAT TER).

IDÉOLOGIE EXTRÉMISTE ET RELIGIEUSE

La VSSE travaille en étroite collaboration avec ses partenaires sur des phénomènes tels que le salafisme ou la menace que représentent les Frères musulmans, mais aussi autour des activités d'individus d'extrême gauche et d'extrême droite. D'une manière générale, nous constatons une radicalisation inquiétante de personnes de plus en plus jeunes en matière d'extrémisme. Il semble qu'il s'agisse d'une évolution qui se poursuivra dans les années à venir, parallèlement à la tendance à l'armement (souvent légale). Une fois encore, l'idéologie est secondaire par rapport à l'aversion pour le gouvernement ou « l'establishment ». Une nouvelle crise sanitaire, énergétique ou monétaire pourrait toujours attiser le feu.

CRIMINALITÉ ORGANISÉE

Depuis 2015, le suivi de la criminalité organisée et des organisations sectaires nuisibles ne figurait plus en tête de l'agenda de la VSSE. Avec les moyens que le gouvernement fédéral a mis à notre disposition, pour rendre notre croissance possible et par la réorganisation interne, notre service pourra aussi, en soutien à la police fédérale, à nouveau s'occuper de ces matières. Les informations entrantes en lien seront évaluées de manière uniforme et priorisées comme n'importe quelle autre information (par exemple en lien avec le contre-terrorisme ou le contre-espionnage). Sur base de l'évaluation de la menace, les moyens de la VSSE seront déployés là où cela s'avérera le plus nécessaire, en collaboration étroite avec nos partenaires.

En ce qui concerne la criminalité organisée, il s'agira en tout premier lieu de la police intégrée et du parquet, pour les organisations sectaires nuisibles, il s'agira du CIAOSN. Ainsi, nous serons en mesure d'alimenter et de renforcer ces partenaires, autant que possible, sans entrer en concurrence ni effectuer un double travail.



LA BELGIQUE EXPULSE 21 ESPIONS RUSSES

Tant l'espionnage russe que l'ingérence russe constituent une menace potentielle pour notre pays et les institutions européennes. En 2022, la Belgique a expulsé 21 officiers de renseignement tandis que les institutions européennes en ont expulsé 19.

L'espionnage est l'une des grandes priorités que la VSSE a, à nouveau, mis en avant dans son plan stratégique 2021-2024. Tant l'espionnage économique dans les entreprises, qui verraient ainsi leurs dernières technologies copiées, que l'espionnage des administrations, qui devraient faire face à des fuites de leurs documents internes et sensibles, pourraient avoir des conséquences très néfastes pour notre pays ou pour les institutions internationales basées en Belgique.

En tant que capitale d'un pays situé au centre de l'UE et siège d'institutions internationales et européennes, Bruxelles attire de nombreux services de renseignement étrangers.



Tout récemment, nos collègues autrichiens enquêtaient sur un ancien militaire qui avait transmis des informations secrètes à un officier de renseignement russe. Une fouille de sa maison a permis de trouver de grosses liasses de billets encore dans leur emballage, ce qui a permis de les retracer. Les emballages officiels mentionnaient des codes indiquant le pays dans lequel l'argent a été retiré. L'enquête a révélé que les liasses de billets provenaient de Belgique et que l'ambassade de Russie semblait les avoir retirées dans notre pays.

EXPULSION D'OFFICIERS DE RENSEIGNEMENT

Les services de renseignement peuvent réagir de plusieurs manières pour freiner cet espionnage. Le moyen le plus efficace est d'expulser les agents de renseignement : ceux qui collectent des informations pour le compte d'un pays. En mars 2022, la VSSE, en étroite collaboration avec le SPF Affaires étrangères et le SGRS, a dressé une liste d'officiers de renseignement russes, qui tous travaillaient sous couvert du statut de diplomate. Vingt et un officiers de renseignement ont alors été obligés de quitter le pays. Leur présence représentait un trop grand risque pour la sécurité.

Pour éviter que les « diplomates » expulsés ne soient immédiatement remplacés, le SPF Affaires étrangères a décidé de réduire l'occupation de l'ambassade russe de 21 places.

D'AUTRES EXPULSIONS ÉGALEMENT

La Belgique, en étroite concertation avec les Pays-Bas, a été l'un des premiers pays à procéder à ces expulsions. Cela n'a fait que renforcer la réputation de notre pays en tant que partenaire fiable. Il s'agissait d'une décision historique qui a incité d'autres pays à prendre des mesures similaires.

L'Union européenne a également expulsé 19 officiers de renseignement. Ils étaient accrédités auprès de la Mission russe auprès de l'UE. En novembre 2021, l'OTAN avait déjà expulsé huit diplomates russes. La Russie a ensuite décidé de fermer complètement la Mission russe auprès de l'OTAN.

► INGÉRENCE DANS LES PROCESSUS DÉMOCRATIQUES

Outre l'espionnage, l'ingérence russe est également un risque que notre service tente de contenir. Les populations belge et européenne doivent pouvoir avoir l'assurance que les processus démocratiques décisionnels sont libres et transparents. Quelles que soient les décisions prises, elles doivent être indépendantes de toute ingérence d'un autre pays.

Dans un passé récent, il y a eu des signes manifestes d'ingérence russe, entre autres lors de l'élection présidentielle américaine de 2016, durant le référendum sur le Brexit, la même année, dans la fuite d'e-mails lors de l'élection présidentielle française de 2017. Il ne s'agit là que de quelques exemples, chacun d'entre eux ayant toutefois contribué à éroder davantage la confiance des citoyens dans les institutions.

C'est pourquoi notre service consacre également un maximum d'efforts à la sensibilisation et à la résilience du personnel politique, des entreprises, des médias et de l'opinion publique.

Avec ses collègues européens, la VSSE a organisé un briefing de sensibilisation pour les parlementaires européens qui siègent à l'INGE (Commission spéciale sur l'ingérence étrangère dans l'ensemble des processus démocratiques de l'Union européenne). La séance d'information, qui a été bien accueillie, visait à donner aux parlementaires, qui traitent de la question à titre professionnel, une meilleure idée des dangers et des signaux du recrutement et/ou de l'ingérence de la Russie.

CHINE: UN ENCHEVÊTREMENT DE LOBBYING, D'INGÉRENCE ET D'ESPIONNAGE

Les activités de la Chine dans notre pays ne se limitent pas au légendaire espion qui vole des secrets d'État ou au pirate informatique qui paralyse une entreprise essentielle ou un service gouvernemental derrière son PC. Dans une tentative d'influencer les processus décisionnels, la Chine utilise un éventail de moyens étatiques et non-étatiques.

Depuis l'invasion russe en Ukraine, en février 2022, la dépendance au pipeline de gaz russe a tristement démontré qu'une dépendance unilatérale vis-à-vis d'un pays non démocratique, dans un secteur stratégique, pouvait avoir des conséquences majeures.



L'imbrication de nos activités économiques avec la Chine est considérable - également dans des secteurs stratégiques. C'est une des raisons pour laquelle, ces dernières années, la VSSE a accordé beaucoup d'attention à la manière dont la Chine tente, au grand jour ou en coulisses, de promouvoir ses intérêts dans notre pays. De plus, la Belgique est, avec la présence d'un grand nombre d'institutions internationales importantes, une cible très attirante pour l'espionnage et les activités d'influence chinois.

ZONE GRISE

Pour promouvoir ses intérêts, la Chine utilise toute une série de techniques d'influence ouvertes ou cachées qui se trouvent dans une zone grise entre le lobbying, l'ingérence, l'influence politique, l'espionnage, le chantage économique et les campagnes de désinformation, entre lesquelles il n'y a pas souvent de frontière claire. Il s'agit de tout un enchevêtrement d'interactions avec de nombreux acteurs étatiques et non étatiques ayant des liens avec la Chine. C'est un jeu dans lequel la Chine est extrêmement habile, car il s'agit d'un pays géré avec fermeté, où il existe des liens très étroits entre le gouvernement et le monde des affaires. L'emprise que l'État chinois et le parti communiste chinois exercent sur les entreprises leur permet d'engager celles-ci dans la stratégie à long terme de l'État et du parti.

Outre les représentations diplomatiques officielles chinoises, des agents d'influence attitrés jouent également un rôle dans ce domaine, tout comme les médias d'État et les lobbyistes via leurs entreprises chinoises. Les tâches se répartissent mutuellement entre ces acteurs. Et encore une fois, il n'y a pas de frontière stricte entre qui prend en charge quel type de tâche. Par exemple, les officiels chinois sont chargés des contacts diplomatiques, mais ils surveillent également certains groupes d'amitié ou recherchent des personnes susceptibles d'intéresser les services de renseignement chinois.

Ces soi-disant agents d'influence sont souvent des particuliers chinois qui ont construit leur vie ici et ont noué des contacts intéressants. Parfois, ils fournissent leurs services au gouvernement chinois par sympathie, parfois ils sont subtilement mis sous pression.



CARNETS D'ADRESSES BIEN REMPLIS

En outre, la Chine fait également appel aux personnes actives dans et autour des institutions européennes pour veiller à ses intérêts. Ceux-ci coopèrent parce qu'ils n'y voient vraiment que des avantages. Le principal bénéfice pour la Chine se trouve dans le carnet d'adresses de ces personnes. La Commission du Parlement européen sur l'ingérence étrangère a publié en 2022 un rapport soulignant le caractère problématique d'anciens politiciens ou fonctionnaires qui se retrouvent soudain de l'autre côté de la table en tant que lobbyistes, pour un secteur qu'ils avaient réglementé encore eux-mêmes pendant leur mandat. Dans le cas des entreprises chinoises, cela est particulièrement problématique parce que souvent, les personnes concernées ne réalisent pas à quel point l'entreprise ou l'institution pour laquelle elles travaillent est liée aux objectifs géopolitiques stratégiques de la Chine.

LUTTE CONTRE L'INGÉRENCE : COOPÉRER AU NOM DE LA DÉMOCRATIE EUROPÉENNE

L'espionnage et l'ingérence visant les institutions internationales présentes sur le sol belge sont en général associés aux grands acteurs mondiaux que sont la Russie et la Chine. Cependant, comme abondamment relayé dans la presse depuis décembre dernier, la menace peut aussi venir d'autres puissances régionales se donnant les moyens d'infiltrer certaines institutions clés de notre système.



PUISSANCES RÉGIONALES

Ce dossier souligne que les grandes puissances ne sont pas les seules à se livrer à l'ingérence et à l'espionnage. Dans le passé, il a déjà été démontré que les activités offensives menées contre les institutions européennes pouvaient aussi venir de puissances régionales plus petites. Après tout, les décisions des institutions européennes peuvent générer un impact immense. Les puissances étrangères qui se donnent les moyens ne savent que trop bien qu'elles peuvent en tirer un réel « bénéfice » en termes d'informations et d'influence. Cela explique que Bruxelles soit un endroit où fourmillent des intérêts divers et justifie que la VSSE s'y intéresse : pour empêcher que les activités d'influence légitimes ne franchissent le Rubicon de l'illégalité et ne se muent en ingérence. Par son action, la VSSE, de concert avec ses partenaires nationaux et internationaux, veille à préserver l'indépendance décisionnelle de ces institutions qui sont installées dans notre pays.

COLLABORATION COORDONNÉE

La VSSE a très bien collaboré avec ses services partenaires nationaux et internationaux dans ce dossier. La coordination fut ouverte, intense et permit une action commune particulièrement concertée. Chaque intervenant, avec ses outils, cadres juridiques, angle d'approche et spécialisations a contribué à la réussite de ce dossier. Un large éventail de méthodes a été déployé pour obtenir un résultat tangible et un dossier particulièrement complet. Ce fut une expérience instructive et de bon augure pour le renforcement de la coopération en contre-ingérence entre les membres européens de la communauté du renseignement.

2022 EST UN SIGNAL D'ALARME POUR LA PROLIFÉRATION DES ARMES ET DES DRONES

Le 24 février 2022, l'illusion que la menace d'un armageddon nucléaire s'était dissipée a volé en éclats. Dans le même temps, les combats en Ukraine illustrent l'impact que peuvent avoir les drones et les missiles sur le déroulement d'un conflit. C'est pourquoi la VSSE poursuit ses efforts contre la prolifération des armes de destruction massive et des technologies qui les soutiennent, comme les drones.

Dans la lutte contre la prolifération, la VSSE a été particulièrement active l'an dernier dans le domaine de l'application des sanctions internationales contre la Russie. En effet, après l'invasion russe en Ukraine, la communauté internationale a annoncé des sanctions visant à empêcher l'exportation vers la Russie de biens et de technologies susceptibles de contribuer au renforcement de l'appareil militaire russe. Le suivi de ces sanctions contre la Russie occupe une place de plus en plus importante dans le fonctionnement quotidien de la VSSE.

Plus précisément, grâce à ses opérations de renseignement, la VSSE cherche à identifier et à perturber les mécanismes de contournement des sanctions visant la Russie. Cela se fait en étroite concertation avec les services publics chargés de contrôler les exportations de notre pays.

Toutefois, le rôle de la VSSE ne se limite pas au suivi des sanctions contre la Russie. Comme ces dernières années, la VSSE se concentre sur la menace de prolifération des armes de destruction massive et de leurs systèmes de transmission, tels que les missiles et les drones, émanant de pays qui représentent une menace pour notre sécurité nationale et celle de nos alliés. Il s'agit notamment d'États agissant en contradiction avec les traités internationaux signés par la Belgique.

La VSSE a constaté que, ces dernières années, plusieurs pays ont réussi à moderniser ou à développer davantage leurs programmes existants. C'est pourquoi, avec le soutien de ses partenaires nationaux et étrangers, la VSSE s'efforce d'empêcher que les pays en question puissent acquérir des matériaux, des produits,

des biens ou du savoir-faire susceptibles de contribuer à la production d'armes de destruction massive de type biologique, chimique ou nucléaire, ou encore d'autres systèmes d'armes avancés non conventionnels.



En pratique, la VSSE cherche à perturber les lignes d'approvisionnement aux ramifications internationales des pays concernés et à détecter les transactions financières suspectes. En outre, la VSSE accorde une attention particulière aux scientifiques et étudiants travaillant dans des domaines qui sont sensibles dans le cadre de la prolifération d'armes de destruction massive. L'objectif n'est, en effet, pas que des connaissances provenant de notre pays soient utilisées à mauvais escient.

Finalement, dans le monde changeant d'aujourd'hui, en matière de contre-prolifération, la VSSE s'intéresse de plus en plus aux défis associés aux technologies dites émergentes et perturbatrices, telles que le *big data*, l'intelligence artificielle, les systèmes autonomes tels que les robots tueurs et les technologies quantiques - ou hypersoniques.

SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE DANS UNE ÉCONOMIE OUVERTE

La protection du potentiel économique est une des priorités de la Sûreté de l'État dans son plan stratégique 2021-2024. Dans cette mission, qui doit s'intégrer dans une vision plus globale de ce qu'est la sécurité économique pour la Belgique, d'autres acteurs sont impliqués. En Belgique, ce sont les entités fédérées qui déterminent la politique économique dont le développement et la protection s'articulent autour de trois axes : la sécurité, l'économie et la diplomatie.

PAS DE NAÏVETÉ

La Belgique possède une économie très ouverte. Une partie de sa prospérité est la conséquence de cette stratégie. Mais les récentes évolutions géopolitiques, qui découlent des dernières crises telles la pandémie, les conflits armés, la pénurie énergétique, confirment cependant une nouvelle fois que cette ouverture ne doit pas être naïve et doit s'inscrire dans une néces-

sité de résilience dont l'objectif premier est le renforcement de notre souveraineté économique.

La Belgique a donc, par le biais d'une plateforme thématique dans laquelle la VSSE joue un rôle important, développé plusieurs mécanismes de contrôle pour protéger son économie.



► LE CONTRÔLE DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS

Tout investissement économique n'est pas forcément dénué d'arrière-pensées géostratégiques. Il faut donc que des garde-fous puissent permettre d'encadrer des investissements qui ne seraient pas souhaitables pour les intérêts nationaux. Dans ce cadre, l'adoption en novembre 2022 d'un accord de coopération pour la mise en place d'un mécanisme de filtrage des investissements directs étrangers est une évolution importante permettant de renforcer la sécurité économique.

D'ici son entrée en vigueur en juillet 2023, la VSSE a déjà pris les devants pour se doter de la compétence interne nécessaire. Il s'agit notamment de développer une formation dédiée au traitement de données économico-financières et d'une spécialisation en « Finance Intelligence ».

LA PROTECTION DES MARCHÉS PUBLICS

Certains marchés publics sont susceptibles d'avoir un impact sur la sécurité nationale de notre pays. C'est le cas par exemple lorsque ces marchés donnent accès à des données sensibles, qu'il existe un risque d'espionnage ou de dépendance stratégique de nos infrastructures critiques ou vitales visà-vis de pays tiers ayant des intérêts géopolitiques autres que ceux de la Belgique.

Pour aider les administrations publiques à se protéger, la VSSE et ses partenaires contribuent au développement, d'une part, d'un outil d'analyse de risque de ces marchés et, d'autre part, un mécanisme destiné à la réduction des risques identifiés. Une réflexion est également en cours sur des adaptations législatives et réglementaires.

► ENTRE ACTIONS ET SENSIBILISATIONS

Un acquis essentiel est la péréquation développée entre la lutte contre les activités d'espionnage, de prolifération et d'ingérence menée par la VSSE et la protection du potentiel économique et scientifique. En croisant ces deux missions essentielles, la VSSE permet de contribuer à augmenter la résilience des autorités et d'acteurs économiques nationaux grâce à une sensibilisation accrue, la détection d'actions offensives à leur encontre et l'entrave, en coopération avec d'autres partenaires, de celles-ci lorsqu'il est nécessaire d'y mettre un terme.



SYRIE : DEUX OPÉRATIONS DE RAPATRIEMENT RÉUSSIES

Le rapatriement volontaire, en 2022, de seize enfants et de leurs six mères a suivi une décision du Conseil National de sécurité (CNS). Il s'agit du deuxième rapatriement d'enfants et de mères vers notre pays : le premier rapatriement date de juillet 2021. À l'époque, ce sont dix enfants et six mères qui avaient été rapatriés en Belgique. Les deux rapatriements répondaient aux critères fixés par le CNS, basés principalement sur l'intérêt supérieur des enfants et la sécurité de la Belgique.



► MISSION DE RECONNAISSANCE ET DE RAPATRIEMENT

Tout comme pour le rapatriement de 2021, l'opération de 2022 fut précédée d'une mission préparatoire dans la zone de conflit. Les différents services de sécurité belges ont apporté leur soutien tant lors de la préparation que lors de l'opération effective. Ainsi, la Défense a assuré la sécurité de la zone et, avec le SGRS, a assuré la liaison avec le Centre de crise national (NCCN) à Bruxelles, d'où l'opération était coordonnée.

Les Affaires étrangères et la Défense ont maintenu des contacts avec les autorités locales pendant des semaines. Les Affaires étrangères se sont également chargées de la partie consulaire, de l'identification des femmes et des enfants par des tests ADN et de la délivrance des documents de voyage. Tout au long de l'opération, la VSSE et le SGRS ont fourni tout l'appui nécessaire pour établir les profils idéologiques (par

exemple, dans quelle mesure les femmes adhéraient encore à l'idéologie de l'État islamique). Une analyse de la menace individuelle a été réalisée par l'OCAM.

▶ RETOUR

Les informations sur les femmes rapatriées sont échangées entre les services. Cela se fait au sein des structures de la stratégie TER (la Stratégie Extrémisme et Terrorisme, qui succède depuis septembre 2021 au plan d'Action contre le Radicalisme, le Plan d'action multidisciplinaire de la Belgique contre l'extrémisme et la radicalisation en Belgique). Concrètement, cela signifie que la situation des femmes fait, entre autres, l'objet de discussions au sein des *Task Forces Locales* (TFL), pour ce qui concerne les aspects sécuritaires, et au sein des Cellules de Sécurité intégrale locales (CSIL) pour les aspects socio-préventifs et de réintégration dans notre société.

UNE LUTTE TRANSVERSALE CONTRE LE CRIME ORGANISÉ

Le monde évolue tout comme l'environnement dans lequel la VSSE travaille, ce qui représente de nouveaux défis. Un service de renseignement doit aussi régulièrement se demander à quelles priorités il peut allouer au mieux ses ressources.

Le crime organisé fait-il partie des priorités de la VSSE ? Maintenant qu'il est de plus en plus évident que de grandes organisations criminelles veulent s'installer de manière structurelle dans notre pays, ce qui aurait une influence néfaste sur l'indépendance du processus décisionnel en Belgique, la question se pose plus que jamais. La croissance rapide

du crime organisé dans notre pays ne laisse subsister aucun doute. La menace contre le ministre de la Justice est un exemple important de l'impact de ce phénomène en rapide expansion.

Et, bien que notre cadre législatif (loi du 30 novembre 1998 sur les services de renseignement et de sécurité) mentionnait déjà la criminalité organisée comme l'une des missions de la VSSE, ces dernières années, cette thématique figurait moins haut à l'agenda, à cause de la menace terroriste.

Mais il va de soi que la VSSE prendra ses responsabilités et soutiendra les acteurs de première ligne dans ce domaine. Toutefois, notre objectif n'est certainement pas de se substituer à la police ou au parquet, ni que la VSSE travaille en solo sur la criminalité organisée. La police et le parquet sont et restent les acteurs centraux dans cette lutte. La VSSE va déployer son expertise spécifique en matière de récolte et de traitement des renseignements. Ce qui constitue un atout complémentaire pour l'État belge dans sa réponse à cette menace majeure.



► APPROCHE TRANSVERSALE

Comment la VSSE va-t-elle travailler? Le service suit une double approche. D'une part, la VSSE va adopter une démarche analytique afin d'avoir une vue globale des réseaux de la criminalité organisée qui mettent en péril les intérêts de la Belgique. D'autre part, la VSSE va lancer des enquêtes sur des dossiers particuliers pour lesquels des méthodes spécifiques pourront être utilisées. La VSSE cherchera toujours le lien entre les activités des grandes organisations criminelles et les menaces qu'elle suit : extrémisme, terrorisme, ingérence ou espionnage.

Le crime organisé essaie de trouver des maillons faibles dans l'état de droit et, de cette manière, tente d'infiltrer les structures décisionnelles belges. La VSSE, avec ses partenaires belges et étrangers, va tout mettre en œuvre pour garder cette menace systémique sous contrôle. Son expertise dans la lutte contre l'ingérence par des services de renseignement étrangers sera ici un atout considérable : les mêmes mécanismes sont utilisés pour les deux phénomènes.

L'EXTRÉMISME DE DROITE EN BELGIQUE S'ÉTEND ET RAJEUNIT

Comme ailleurs dans le monde occidental, la menace de l'extrémisme de droite augmente en Belgique, de concert avec l'extrémisme anti-gouvernemental. La radicalisation des jeunes inquiète aussi la VSSE.



Depuis le milieu des années 2010, la VSSE a constaté une augmentation de l'extrémisme de droite potentiellement violent en Belgique. Après l'attaque d'une mosquée à Christchurch au printemps 2019, le seuil de violence de l'extrémisme de droite semble également s'être abaissé en Belgique - même si, pour l'instant, il n'en reste qu'au stade de préparatifs, d'intentions ou de plans avortés.

Parallèlement, la VSSE constate depuis quelques années que les extrémistes de droite ciblent de plus en plus souvent le gouvernement ou d'autres symboles de « l'establishment » dans leurs discours ou leurs actions : la presse - qu'ils appellent « main stream media » ou « presse mensongère de gauche » - les universitaires, principalement les virologues, et, bien sûr, les hommes politiques. Le gouvernement est de plus en plus fréquemment pris comme bouc émissaire par l'extrémisme de droite, davantage que leurs autres cibles « classiques » comme les centres d'asile, les mosquées ou les synagogues.

▶ LE COVID COMME CATALYSEUR

Depuis l'explosion de la pandémie de COVID, l'extrémisme anti-gouvernemental est devenu endémique dans le monde occidental. Les restrictions imposées pour maîtriser le virus n'ont fait qu'alimenter le malaise et la méfiance qui existaient déjà à l'égard du pouvoir et de « l'establishment ». Profondément enracinée, la haine du gouvernement couvait dans les cercles d'extrémisme de droite depuis bien plus longtemps. Au cours de la dernière décennie, ils ont reproché au gouvernement son impuissance et sa passivité dans la lutte contre ce qu'ils percevaient comme une « islamisation » ou un « repeuplement » de la société. Certains considèrent même le gouvernement comme une bande de « collaborateurs de l'Islam » qui, dans le cadre (ou non) d'une conspiration mondiale, tentent de remplacer « leur propre peuple » par des populations d'outre-mer.

Les partisans de la pensée anti-gouvernementale ne se limitent pas à l'extrémisme de droite, mais la scène extrémiste de droite en Belgique a volontiers utilisé la haine anti-gouvernementale pour encourager la protestation, pour persuader et radicaliser d'autres mécontents. L'extrémisme de droite a ainsi joué un rôle majeur dans la mobilisation lors des manifestations anti-vax et, dans un certain nombre de cas, ce sont des groupes d'extrême-droite qui, en coulisses, ont joué un rôle moteur dans leur organisation.

LA CRISE DE L'ÉNERGIE

Depuis le déclenchement de la guerre en Ukraine et la hausse des prix de l'énergie, il semble que les extrémistes de droite tentent à nouveau d'attiser la colère et la haine contre le gouvernement.

Au départ, le camp extrémiste de droite était divisé par rapport à la guerre en Ukraine. Ils compatissaient pour les « frères blancs » touchés par une attaque armée. Mais en même temps, ils n'arrivaient pas à se défaire de leur admiration traditionnelle pour le régime ultraconservateur et autoritaire de la Russie. Aujourd'hui, la VSSE constate que l'extrémisme de droite adopte à nouveau de plus en plus de positions pro-russes, mais sans pour autant cautionner l'invasion russe. Elle attribue la hausse des prix de l'énergie à une « guerre inutile », « provoquée » par l'OTAN.

SALAD-BAR IDÉOLOGIQUE

La haine profonde de « l'establishment » est probablement une tendance qui se poursuivra dans les années à venir. Elle peut constituer une menace violente, comme on a pu le constater en 2022 avec le réseau dit des « doomsday preppers ». Ils avaient constitué d'importantes réserves de nourriture, de médicaments, etc. pour se préparer à la fin de la société telle que nous la connaissons. L'affaire fait l'objet d'une enquête judiciaire.

La vision du monde de ces personnes est un mélange d'éléments d'extrémisme de droite, d'extrémisme anti-gouvernemental, de misogynie et de pensée conspirationniste. Le réseau est un exemple de ce que nous appelons une « idéologie salad-bar » diffuse, chaque personne composant son propre menu idéologique.

▶ RADICALISATION DES JEUNES

Une autre tendance importante dans l'extrémisme de droite est la radicalisation inquiétante des jeunes. En Belgique également, la VSSE constate que de plus en plus de jeunes se radicalisent rapidement, derrière le clavier de leur PC ou via leur smartphone, devenant dans certains cas des propagandistes de haine et des « keyboard warriors » incitant à la haine et à la violence. Le style graphique et le contenu, porteur de haine et ouvertement violent de leurs messages sur diverses plateformes de médias sociaux, comme Telegram, présentent certaines similitudes avec la glorification de la violence par l'État islamique, il y a quelques années.

Ces deux dernières années, la VSSE a transmis aux forces de police et au parquet plusieurs dossiers de jeunes radicalisés. Dans certains cas, il s'agissait de mineurs prêchant la haine et la violence par écran interposé, avec des opinions nazies et antisémites radicales. Dans d'autres cas, il s'agissait de jeunes qui menaçaient de recourir eux-mêmes à la violence.

Détecter à temps et empêcher en temps utiles le fait que ces jeunes, impressionnables et impulsifs, se tournent vers la violence, constitueront un sérieux défi pour la VSSE et les autres services de renseignement et de sécurité dans les années à venir.



VOLONTAIRES POUR L'UKRAINE : IMPACT SUR LA SÉCURITÉ DE LA BELGIQUE ?

Suite à l'invasion de l'Ukraine par la Russie en février 2022 et à l'appel lancé par le président Volodymyr Zelenski aux citoyens occidentaux pour qu'ils viennent défendre son pays, une quarantaine de Belges ont rejoint le front.

Il était difficile de prédire l'impact que pouvait avoir, à terme, un tel phénomène sur la sécurité de notre pays. Pour commencer, il n'est pas illégal, pour un civil, de se porter volontaire pour combattre en Ukraine. Mais il incombe bien à la VSSE d'anticiper les menaces potentielles. Le service a donc analysé le phénomène et examiné la menace potentielle extrémiste et/ou terroriste qui pourrait en résulter en Belgique.



Les risques potentiels pour la sécurité dans un tel environnement sont divers. Un conflit est un terreau idéal pour que les extrémistes puissent élargir ou renforcer leurs réseaux internationaux, et est l'environnement par excellence pour acquérir une expérience du combat. De plus, les formations tactiques et aux armes à feu y sont facilement accessibles. Un environnement de guerre se prête également à la mise sur pied de futurs réseaux criminels et de trafics d'armes.

Sur le **plan idéologique**, la participation à un conflit peut également avoir un impact radicalisant : les combattants volontaires entrent en contact avec des individus et des groupes extrémistes dont ils peuvent adopter les idées. Les traumatismes subis peuvent entraîner une instabilité psychologique chez certains.

CONSTATATIONS

Une combinaison de ces éléments pourrait constituer à terme un risque considérable pour la sécurité de notre pays. Pour les recenser, les « returnees » ont été invités à un débriefing sur base volontaire.

La VSSE a pu établir que les départs de volontaires en Ukraine n'ont eu aucun impact sur la menace globale en Belgique. Toutefois, une attention particulière est accordée à une toute petite minorité parmi la quarantaine de Belges qui se sont rendus en Ukraine.

Après un pic en début de conflit, le phénomène des départs volontaires a progressivement perdu en intensité. Le nombre de départs et de candidats au départ n'a cessé de diminuer.

Les autorités belges ont été et sont régulièrement tenues informées des constatations de la VSSE. ■

INITIATIVES LÉGISLATIVES : DES COMPÉTENCES ADAPTÉES POUR LA VSSE

Au cours de la période 2021-2022, de nouvelles législations ont été créées qui soutiennent la VSSE avec de nouveaux outils. Il s'agit de législations permettant aux membres du service de s'infiltrer et de commettre des infractions pénales même dans le monde virtuel, d'une loi sur la déclassification et d'une législation visant à mieux réglementer la conservation des données de télécommunication.

S'INFILTRER ET COMMETTRE DES INFRACTIONS PÉNALES

Une évolution majeure en 2022 concerne la création d'une base juridique pour les activités des agents virtuels. Cela leur permet de commettre des infractions dans le cadre de leurs missions. Suite à l'évolution rapide des menaces et des technologies, une mise à jour du cadre juridique existant était nécessaire. Les agents de renseignement peuvent déjà demander l'autorisation de commettre certaines infractions au cours d'une opération, mais uniquement dans le monde réel. Cela n'est pas suffisant. Dans ses recommandations, la Commission d'Enquête Parlementaire sur les attentats a souligné la nécessité d'étendre la possibilité de commettre des infractions à d'autres situations afin que les agents puissent agir dans des environnements dangereux de manière durable et anonyme. Cela est nécessaire pour éviter d'être découvert en ligne, pour paraître plus crédible ou pour maintenir sa propre position en matière de renseignement. Avec la modification de la loi organique, les agents sont désormais autorisés à s'infiltrer dans le monde réel comme dans le monde virtuel. Si nécessaire, cela peut se faire en utilisant un faux nom, une fausse qualité ou une identité fictive (via de faux papiers officiels, une fausse carte de crédit, etc.).

Une autre grande nouveauté est que les sources humaines seront également autorisées à commettre des infractions, soit pour améliorer leur position en matière d'information, soit pour leur propre sécurité. Bien sûr, il n'est pas permis de commettre des infractions ou de s'infiltrer dans le monde virtuel sans contrôle interne et externe, ni sans autorisation explicite. Tout comme pour l'application des méthodes spécifiques de renseignement, les mécanismes nécessaires ont été prévus. La Sûreté de l'État subit donc, également dans ce contexte, un double contrôle. D'une part par la Commission BIM (une commission indépendante constituée de trois magistrats), et d'autre part, par le Comité R. Les infiltrations ou la réalisation d'infractions peuvent, à tout instant, être stoppées si, par exemple, elles sont jugées disproportionnées par rapport à la finalité de l'action.

MÉCANISME DE DÉCLASSIFICATION

Jusqu'il y a peu, il n'existait en Belgique aucune procédure légale spécifique permettant de déclassifier des documents. Un projet de loi récemment adopté prévoit désormais un tel mécanisme.

Les grandes lignes de cette loi sont :

- Pour les documents produits par un service belge, il est prévu qu'au terme d'une période (20 ans pour un document confidentiel, 30 ans pour un document secret et 50 ans pour un document très secret), l'auteur du document évalue sur la base de critères définis s'il est opportun de le déclassifier, d'en conserver la classification ou de la modifier. Dans tous les cas, les documents produits par la Belgique seront déclassifiés au bout de 100 ans.
- Les règles de la déclassification ne s'appliquent pas aux documents provenant d'un gouvernement étranger ou d'une institution supranationale. Chaque gouvernement reste seul habilité à déclassifier ses propres documents.

DONNÉES TÉLÉCOM

En 2022, une autre initiative législative portait sur la réintroduction de l'obligation pour les opérateurs télécoms de conserver les données de trafic et de localisation. Les données de localisation permettent de savoir où se trouve l'appelant tandis que les données relatives au trafic fournissent des informations sur qui appelle qui, à quel moment et pendant combien de temps. Dans de nombreuses enquêtes policières et des services de renseignement, ces données se sont avérées essentielles. En effet, elles permettent à ces services de recueillir des informations et d'établir des connexions qui sont cruciales pour la compréhension des réseaux et ainsi contribuer à la sécurité des citoyens. Grâce à la réglementation modifiée, les opérateurs seront désormais tenus de conserver les données de communication dans des situations spécifiques. Cela peut être le cas dans des endroits où le taux de criminalité est élevé ou à forte affluence, dans des zones où la sécurité nationale est menacée, dans des lieux d'importance vitale pour le pays, pour les besoins essentiels de la population ou des institutions internationales. De cette façon, le difficile équilibre entre le respect de la vie privée et la sauvegarde de la sécurité nationale est maintenu.



RELATIONS INTERNATIONALES - UN CHAMP D'ACTION PLUS LARGE POUR UNE MEILLEURE POSITION D'INFORMATION

Les menaces qui se manifestent en Belgique trouvent de plus en plus souvent leur origine à l'étranger. Pour protéger le pays de ces menaces, la VSSE porte son regard plus loin sur le monde.

La Sûreté de l'État est un service de renseignement qui se concentre sur les menaces dans son propre pays et qui, historiquement, recueille la plupart de ses renseignements en Belgique. La menace terroriste a toutefois radicalement changé ces dernières années et a pris un caractère plus transnational. Les groupes et réseaux radicalisés opèrent par-delà les frontières, tant en ligne que hors ligne. En d'autres termes, nous ne pouvons pas considérer la protection de la sécurité intérieure de notre pays indépendamment de ce qu'il se passe dans le reste du monde : la Belgique n'est pas une île.

Depuis plusieurs années, la coopération avec un grand nombre de partenaires étrangers est intense. Via ces partenaires, la VSSE a reçu par le passé des informations qui ont été d'une grande importance pour l'identification à temps de menaces sur le territoire belge. C'est pourquoi, la VSSE développe davantage sa coopération bilatérale et multilatérale et envoie également ses propres officiers de liaison à l'étranger.

▶ BILATÉRALE - AVEC QUELS PAYS ?

La VSSE coopère actuellement avec quelque 120 pays partenaires. Cela va de contacts protocolaires à propos de l'échange d'analyses stratégiques jusqu'à - dans certains cas - une coopération opérationnelle. Une directive du Conseil national de sécurité définit le cadre dans lequel la coopération est possible avec des services partenaires. Environ 70 de ces 120 pays partenaires ont des « correspondants » en Belgique, des agents de liaison en poste à Bruxelles qui constituent un point de contact direct pour la VSSE.

À moyen terme, la VSSE veut approfondir la coopération avec des partenaires considérés comme stratégiques, en fonction des priorités et des objectifs du service ainsi que des dossiers traités.

► UNE PRÉSENCE RENFORCÉE SUR LE TERRAIN

Pour certaines matières, la VSSE souhaite renforcer sa position d'information à l'étranger. Cela peut se faire en nommant des représentants permanents à l'étranger dans les pays qui ont un impact important et direct sur les phénomènes en Belgique sur le plan opérationnel ou stratégique. Aux USA et aux Pays-Bas, les premiers officiers de liaison officiels ont été nommés.

Dans le cadre de l'expansion de ses relations internationales, la VSSE recherchera des synergies avec son partenaire direct, le service de renseignement militaire SGRS (Service Général du Renseignement et de la Sécurité), tant pour la coopération avec les services homologues étrangers que pour la nomination d'officiers de liaison. Des consultations sont également menées avec la Police Fédérale et les Affaires étrangères sur les possibilités de coopérations futures.

PLATEFORMES DE COLLABORATION DES SERVICES DE RENSEIGNEMENT

À l'occasion de la Présidence belge de l'Union européenne, la Sûreté de l'État prendra en 2023 et en 2024 la présidence de deux plateformes de collaboration des services de renseignement. Bien que la sécurité nationale ne fasse pas partie du Traité de Lisbonne, cela n'a pas empêché les services de renseignement européens de créer, sur une base volontaire, des structures pérennes favorisant la collaboration transnationale entre ceux-ci. Le système de présidence tournante du Conseil de l'UE a également été adopté pour ces structures.

Pour un service comme la VSSE, ces présidences sont importantes, parce que certains concepts fondamentaux dans notre écosystème se concrétisent et sont mis à l'épreuve : la confiance, le partenariat, le renforcement des mécanismes d'échange d'informations et une vision d'avenir.

De quoi parle-t-on? La confiance et le partenariat sont des exigences de base pour garantir d'étroites collaborations. En outre, c'est tout aussi essentiel d'appréhender correctement la réalité de fonctionnement des services partenaires. Assurer la présidence n'est pas une mission simple: l'Europe est diverse, à l'image des menaces qu'elle subit. La VSSE est reconnue comme un partenaire fiable et sérieux dans le monde du renseignement, en Europe comme au-delà. Nous veillerons à le rester.

Nous voulons élargir notre vision d'avenir sur base de la définition de la prospective stratégique que fournit la Commission européenne : « elle ne consiste pas à prédire l'avenir ; mieux elle explore différents avenirs possibles, de même que les possibilités et difficultés qu'ils pourraient susciter. Sa finalité est de nous aider à agir au moment présent, en vue de façonner l'avenir que nous voulons ». Nous ferons aussi ce travail lors de nos échanges.



FRONT OFFICES: LA CARTE DE VISITE DE LA VSSE

La VSSE souhaite développer davantage les relations avec ses partenaires traditionnels belges en matière de sécurité, et dans un même temps, conclure de nouveaux partenariats pour encore renforcer ses liens avec le terrain. L'ouverture et la réciprocité sont les maîtres-mots.



Plus d'ouverture, plus d'uniformité dans les relations avec les nouveaux partenaires et une base plus large pour l'échange mutuel d'informations : tel est l'objectif des « Front Offices » nouvellement créés, qui seront désormais le visage de la VSSE. Ils constituent le service « diplomatique » qui sera chargé des relations avec les partenaires.

À côté des partenaires traditionnels (police, parquet, l'OCAM, le SGRS), il y a aussi :

- les administrations communales, régionales et provinciale;
- · le monde de l'entreprise : ports, fédérations sectorielles, entreprises des secteurs sensibles, ...
- · le monde universitaire : recteurs, spin-offs, ...
- · l'Office des Étrangers, Fedasil, le Commissariat général aux réfugiés et apatrides,
- · les administrations fédérales et régionales.

La demande de personnes de contact fixes au sein de la VSSE, des ambassadeurs, avec lesquelles on peut échanger des informations en toute confiance et auxquelles on peut s'adresser pour poser des questions, est venue du terrain et a émergé d'une enquête auprès de nos partenaires. Il était nécessaire pour ces derniers de pouvoir s'adresser officiellement et ouvertement à la VSSE.

Les membres du personnel de la VSSE travaillent principalement dans l'ombre ce qui est difficilement combinable avec des fonctions de représentation. Le concept des « *Front Offices* », qui s'occupent exclusivement des contacts officiels, devrait y remédier.

QUE FONT LES FRONT OFFICERS (FO'S) ?

Ils font tout ce qui est en leur pouvoir pour donner plus de visibilité à la VSSE : au moyen de briefings sur le fonctionnement du service dans tous ses aspects et par la sensibilisation à des menaces spécifiques, ils expliquent aux partenaires potentiels ce que représente le service. L'objectif est de permettre aux partenaires de se familiariser avec le fonctionnement, les limites et les priorités de la VSSE, ce que nous ne faisons pas et ce que nous faisons. Cela leur permet d'évaluer comment le service peut les aider et ce qu'ils peuvent faire eux-mêmes pour la VSSE. Inversement, cela permet à la VSSE d'être plus proche du terrain. Il ne s'agit pas de contacts uniques ; l'objectif est de parvenir à une coopération solide et structurelle et à un échange réciproque d'informations. Les différentes menaces telles que l'espionnage et l'ingérence, le terrorisme et la radicalisation peuvent être abordées. La coopération devrait également contribuer à l'amélioration de la culture de sécurité dans notre pays.

Parmi les (nouveaux) partenaires des FO's figurent les universités. Notre service coopère déjà avec les universités et leurs spin-offs dans le domaine de l'espionnage. Les universités peuvent également soutenir la VSSE par des analyses de phénomènes et, inversement, une coopération est possible pour les campagnes de recrutement et la formation.

Le monde des affaires présente également un grand potentiel de coopération, principalement dans le cadre de la protection du potentiel scientifique et économique et du risque de prolifération. Dans le secteur portuaire, par exemple, notre service est représenté, via les FO's, dans le Comité local pour la sécurité maritime. Des présentations et des briefings seront donnés aux fédérations du secteur élargi.

En outre, les FO's sont en contact avec les administrations locales et provinciales, par exemple les Gouverneurs dans le cadre de plans d'urgence antiterroristes. Également dans le contexte de la procédure de reconnaissance des lieux de culte, les contacts au niveau local constituent une plus-value.



Partenaires traditionnels

L'existence des FO's ne portera pas atteinte aux excellentes relations qui existent depuis des années avec les partenaires traditionnels en matière de sécurité, tels que l'OCAM, la police fédérale et les parquets. Ceux-ci sont maintenant intégrés dans un cadre structurel et les flux d'informations, les personnes de contact et les agents de liaison (également de notre service) sont clairement identifiés.

En tête de l'agenda

Outre le recrutement de nouveaux partenaires et la mise en place de synergies avec les partenaires existants, les FO's peuvent également mettre à l'agenda certaines menaces ou nouveaux phénomènes. Dans le cas d'une menace émanant d'un groupe salafiste, par exemple, les FO's peuvent donner des briefings de sensibilisation aux *Task Forces* locales. L'apport des partenaires locaux ne peut qu'enrichir le dossier.

OÙ PEUT-ON TROUVER LES FO'S ?

Ils sont largement greffés sur la structure géographique des anciens postes provinciaux : en Flandre - Anvers, Bruges, Gand et Hasselt ; en Wallonie - Liège, Namur et Mons. En outre, un FO's s'occupe de Bruxelles, du Brabant flamand et du Brabant wallon. À partir de ces localisations, les FO's peuvent couvrir l'ensemble du pays. ■

PSNR2022 : UNE NOUVELLE ÉTAPE DANS LA COLLABORATION AVEC LE SGRS

En 2018, le Service Général du Renseignement et de la Sécurité (SGRS) et la Sûreté de l'État (VSSE) ont établi ensemble un premier Plan stratégique national du renseignement (PSNR), définissant des synergies entre les deux services. Aujourd'hui, il existe une nouvelle version, le PSNR2022.

La Plateforme Contre-Terrorisme est sans conteste l'une des manifestations les plus visibles du PSNR. Il s'agit d'une collaboration de membres des deux services, localisée à la VSSE. La Plateforme CT constitue un *single point of entry* pour les partenaires dans le cadre du contre-terrorisme.

La plateforme a aussi renforcé la collaboration et la coordination dans d'autres domaines (le traitement de sources humaines, les services chargés des relations internationales ou des matières juridiques, etc.). Grâce au PSNR, un changement des mentalités dans les services de renseignement a aussi émergé : le réflexe du « need to know » évolue progressivement vers un « need to share ».

PSNR2022 : CINQ DOMAINES PRIVILÉGIÉS

Le Plan National Stratégique du Renseignement, qui a été approuvé par les deux directions, a l'ambition de faire passer la collaboration entre les deux services à la vitesse supérieure. Des synergies seront élaborées dans cinq domaines :

- Une plateforme commune en contreextrémisme et contre-terrorisme confessionnels.
- Une plateforme commune en contreextrémisme et contre-terrorisme idéologiques.
- La création de centres d'expertise communs, ou houses, en contre-espionnage et lutte contre l'ingérence.
- 4) Une synergie renforcée en Cyber Intelligence.
- 5) Une interconnexion des environnements ICT.

CONTRE-EXTRÉMISME ET CONTRE-TERRORISME

La plateforme contre-terrorisme existante sera transformée en deux nouvelles plateformes conjointes : l'une pour le contre-extrémisme et le contre-terrorisme confessionnels et la seconde pour le contre-extrémisme et le contre-terrorisme idéologiques. Elles se focaliseront essentiellement sur la détection, l'analyse, le suivi et l'entrave des activités liées aussi bien à l'extrémisme confessionnel qu'idéologique.

Vu les récentes constatations faisant état d'une présence très importante et structurellement ancrée d'une criminalité organisée, il a été décidé que les deux plateformes s'intéresseraient également aux liens éventuels pouvant exister entre criminalité organisée et des mouvements véhiculant un extrémisme idéologique ou confessionnel.

« En travaillant en étroite collaboration, nous voulons obtenir le meilleur résultat pour défendre nos intérêts belges » déclare Francisca Bostyn.

« Ces plateformes doivent réunir l'expertise spécifique des deux services », déclare l'administratrice générale a.i. Francisca Bostyn. « Chaque service a sa propre identité, ses propres missions et attributions et cela crée une complémentarité. En travaillant en étroite collaboration, nous voulons obtenir le meilleur résultat pour défendre nos intérêts belges ».

D'autres synergies seront également développées, par exemple sur le plan de la prolifération, la formation, l'entraînement et les représentations permanentes à l'étranger.

▶ DES HOUSES DANS LA LUTTE CONTRE L'ESPIONNAGE ET L'INGÉRENCE

La synergie dans la lutte contre l'espionnage et l'ingérence s'organisera au sein de ce que l'on appelle des *Houses*, ou centres d'expertise communs. Elles se composeront d'équipes intégrées qui se consacreront aux menaces émanant de pays ou entités.

► CYBER INTELLIGENCE

L'objectif du *Cyber Intelligence* est de contribuer à la protection des intérêts belges et de fournir des informations fiables et exploitables portant sur les menaces dans le cyber espace, obtenues ou pas, via des moyens de collecte intrusifs. La collaboration dans ce domaine doit, entre autres, aussi permettre de définir la cyber menace globale, en identifiant l'adversaire, ses capacités, ses techniques, ses tactiques et ses procédures.



« Les deux services défendent, de toute façon, les mêmes intérêts : protéger la sécurité et la liberté démocratique de chacun. Un objectif que nous pouvons mieux atteindre ensemble »

« Les actions des services de renseignement étrangers contre les intérêts belges pourront, grâce à la collaboration entre les deux services, être traitées de manière transversale, quelle que soit l'origine de la menace - militaire ou civile - ou la cible », déclare le vice-amiral Wim Robberecht, chef du SGRS. « Les deux services défendent, de toute façon, les mêmes intérêts : protéger la sécurité et la liberté démocratique de chacun. Un objectif que nous pouvons mieux atteindre ensemble ».

► INTERCONNEXION DES ENVIRONNEMENTS ICT

Afin de soutenir la coopération croissante entre la VSSE et le SGRS, les différents projets de digitalisation en développement devront encore être synchronisés. L'objectif final vise l'interconnexion des environnements informatiques des deux services.



LA FORMATION DES AGENTS DE LA VSSE

Les activités des services de renseignement se déroulent le plus souvent dans la plus grande discrétion. Ce n'est un secret pour personne que les agents de ces services doivent également être formés.

Au travers de la littérature ou du cinéma, le grand public a fait la connaissance de lieux parfois mythiques aux États-Unis, comme « La Ferme » pour la CIA ou « Quantico » pour le FBI, avec les locaux de la DGSE Boulevard Mortier dans le « Bureau des Légendes », ou encore avec les tests d'aptitude que James Bond doit repasser dans *Skyfall*.

À la VSSE aussi, les futurs agents du renseignement sont préparés à l'ensemble de leurs tâches, bien que l'infrastructure de notre service soit beaucoup plus modeste, c'est le moins que l'on puisse dire. La formation interne est toutefois cruciale : l'essentiel des connaissances nécessaires à nos métiers ne s'enseigne nulle part ailleurs qu'au sein de la VSSE.

Quelles connaissances ? Les techniques nécessaires pour réaliser une surveillance (à pied ou en voiture), les aptitudes nécessaires pour placer un dispositif technique invisible aux yeux même les mieux exercés, la capacité à convaincre des sources humaines de collaborer avec des interlocuteurs de notre service ou encore la capacité des analystes à intégrer un nombre de données conséquent au moyen de techniques éprouvées, et bien d'autres. En 2021, grâce à l'accord de Gouvernement, la VSSE a reçu des moyens supplémentaires pour recruter du personnel. Cela s'est traduit par une réorganisation profonde du service interne chargé de la formation. Des formations existantes ont été revues pour être plus efficientes et plus courtes, d'autres qui dépendaient d'un partenaire externe, sont désormais organisées en interne, quelquesunes ont dû aussi être créées à partir de rien. C'est ainsi que depuis 2021, la VSSE a pu accueillir cinq promotions d'officiers et un groupe d'analystes.

Comme indiqué ci-dessus, les cours sont donnés par des spécialistes de la VSSE. Cela demande donc un grand investissement de toute l'organisation étant donné que, pour former les nouvelles générations, ces experts doivent se libérer de certaines missions.

Outre les formations de base et les formations internes, plus de 11.000 heures de formation ont été dispensées aux agents par des institutions académiques ou des firmes privées.

STATUT UNIQUE

Le principe d'un statut commun pour le personnel de la VSSE, de l'OCAM et du personnel civil du SGRS a été évoqué pour la première fois par la Commission d'enquête parlementaire sur les Attentats de Bruxelles. En effet, l'une des recommandations était que les services de renseignement et de sécurité travaillant ensemble au quotidien (le SGRS, l'OCAM et la VSSE d'une part, l'OCAM et le NCCN d'autre part) bénéficient d'un statut unique. La situation actuelle entrave une bonne coopération et empêche la mobilité entre les services, voire crée une concurrence en matière de recrutement ou d'évolution de carrière.

Le statut fait partie de l'accord de gouvernement d'octobre 2020. Un mois plus tard, les services concernés ont rédigé un « *mission statement* ». Cet ordre de mission devait servir de cadre de référence au groupe de travail qui a été créé par la suite. Ce groupe de travail comprenait des représentants de la VSSE, du SGRS et de l'OCAM, ainsi que des spécialistes des RH du SPF Intérieur, de la Défense et de BOSA. Le Centre National de Crise (NCCN) est associé aux discussions depuis mars 2021.

DEUX MISSIONS

Le groupe de travail s'est réuni une soixantaine de fois entre janvier 2021 et juillet 2022 et est parvenu à proposer, le 11 juillet 2022, un avant-projet d'arrêté royal qui donne des contours concrets à un nouveau statut unique. L'avant-projet d'arrêté royal établit un statut de base pour les nouveaux collaborateurs et définit ainsi les règles auxquelles seront soumis tous les membres des services concernés. Les nouveaux accents suivants sont introduits :

- Un cadre de référence unique pour tous les agents, quel que soit leur service d'origine ou leur fonction actuelle.
- Les mêmes barèmes pour le personnel de tous les services.
- Des possibilités de carrière plus étendues pour le personnel des différents services :
 - → Via une mobilité interne
 - → Via une mobilité entre les différents services liés au statut unique.

En termes de mobilité, tant les opportunités concrètes que les possibilités de formation correspondantes vont clairement augmenter.

Le texte, accompagné des commentaires des directions des services concernés, a été soumis aux cellules stratégiques de l'Intérieur, de la Défense, de la Justice et de la Fonction publique en date du 21 juillet 2022. Ces cellules stratégiques sont actuellement à la recherche d'un accord politique pour une première discussion au Conseil des ministres.

À la suite, la deuxième mission pourra commencer : définir les mesures transitoires pour l'ensemble du personnel déjà employé par les services impliqués. Comment seront-ils intégrés dans le cadre du nouveau statut ? Comment leurs carrières évolueront-elles à court et à long terme ? Des réponses devront être trouvées à toutes ces questions. Et celles-ci devront aussi être négociées avec les organisations syndicales.

ET MAINTENANT?

Le chemin à parcourir pour parvenir au statut unique est encore long. Les négociations formelles avec les syndicats doivent se concrétiser à partir du début de l'année 2023 et des avis doivent être obtenus (notamment auprès du Conseil d'État et de l'Inspecteur des Finances).

Selon le calendrier prévisionnel, le statut unique devrait être techniquement et juridiquement achevé à la mi-2023, puis entrer rapidement en vigueur. L'ambition est que le nouveau statut soit concrètement d'application au début de 2024.

LA VSSE VISE LE RENFORCEMENT DE LA CULTURE DE LA SÉCURITÉ

Pour répondre à tous les défis futurs en matière de sécurité, la VSSE a créé un pilier spécialisé « Sécurité ».



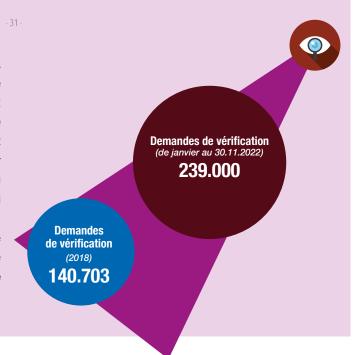
Depuis les attentats de Paris et de Bruxelles, la prise de conscience des risques sécuritaires et du rôle préventif que la VSSE peut jouer en la matière, n'a fait qu'augmenter. Ce constat a été récemment confirmé par une enquête menée auprès des principaux partenaires de la VSSE. En outre, certains organismes publics semblent avoir besoin d'une politique de sécurité globale comprenant notamment des procédures claires concernant la sécurité des informations classifiées et non classifiées.

La VSSE a donc identifié le renforcement de la culture de sécurité comme une priorité de son plan stratégique 2021-2024. Pour répondre aux nombreuses initiatives visant tant à renforcer la sécurité interne de son propre service, qu'à améliorer la culture de la sécurité en Belgique, la VSSE s'est dotée, en juin 2021, d'un pilier spécialisé « Sécurité ». Concrètement, la VSSE va élargir les activités existantes, mais également en assumer de nouvelles. Il s'agit des tâches suivantes :

CONSEIL ET PRÉVENTION

Depuis des années, la VSSE soutient les institutions publiques dans leur traitement des informations classifiées. À partir de 2023, le service jouera également un rôle plus proactif dans le soutien aux politiques de sécurité de ses partenaires. Ce faisant, la VSSE sera également proactive dans sa communication externe et informera le grand public des menaces qu'elle surveille, tout en respectant la discrétion requise. En outre, la VSSE développera aussi une expertise technique afin de pouvoir fournir des conseils de sécurité sur mesure à ses partenaires.

La demande pour des vérifications de sécurité par la VSSE est en hausse depuis plusieurs années. Cette tendance va plus que probablement se poursuivre et pourrait même se renforcer. Avant d'attribuer un poste sensible, certains services ont de plus en plus souvent recours à des vérifications préalables, afin de remédier à certaines vulnérabilités. Les Douanes et Accises ou encore la SNCB sont des exemples de services qui soumettent des dossiers pour des vérifications systématiques. Les chiffres sont on ne peut plus clairs: le nombre total de demandes de vérification est passé de 140 703 en 2018, à déjà près de 239 000 pour les onze premiers mois de 2022.



► INTÉGRATION DE L'ANS AU SEIN DE LA VSSE

Sur la base de l'accord de gouvernement et de la décision du Conseil national de sécurité (CNS) du 23 février 2022, l'Autorité nationale de sécurité (ANS) sera réformée. L'ANS est un service collégial actuellement composé de représentants de neuf services différents (le SPF Affaires étrangères, la VSSE et le SGRS, POLFED, le NCCN, le SPF Mobilité et Transports, les Douanes et Accises, le SPF Économie, l'AFCN). La coordination quotidienne est assurée par un secrétariat dépendant du SPF Affaires étrangères. À partir de janvier 2024, l'ANS sera intégrée à la Sûreté de l'État.



À partir de ce moment, la VSSE sera responsable de la protection de toute information classifiée en Belgique. Les modifications de la loi du 11 décembre 1998 formaliseront les différentes dimensions de la protection de l'information, conformément aux lignes directrices internationales applicables en Belgique.

Ainsi, la VSSE sera responsable de la protection des informations classifiées, tant vis-à-vis des partenaires nationaux qu'internationaux - notamment via l'approbation ou le rejet des systèmes de communication et d'information ainsi que des produits cryptographiques. Elle sera également responsable de la délivrance, de la modification, de la suspension et de la révocation des habilitations de sécurité. À terme, la VSSE sera aussi chargée d'approuver et de rejeter les installations physiques où sont stockées des informations classifiées.

Pour la VSSE, l'intégration de l'ANS est une opportunité qui nécessitera un effort important. L'enjeu est de taille.

Toutefois, la future Autorité nationale de sécurité ne sera plus chargée de la délivrance ou du retrait des attestations et avis de sécurité. Ces compétences seront transférées à la Police Fédérale, qui se basera sur les résultats des vérifications effectuées par ses propres services, par la VSSE et le SGRS.



CROISSANCE, RECRUTEMENT ET UN NOUVEL IMMEUBLE LA VSSE VISE UN EFFECTIF DE 1000 COLLABORATEURS EN 2024

En 2021, la VSSE a lancé une grande campagne de recrutement qui a déjà permis d'engager 96 nouveaux collaborateurs en 2021 et 150 en 2022. Fin 2022, la VSSE comptait 810 collaborateurs.

Le 10 juin 2021, le ministre de la Justice, en visite à la Sûreté de l'État, annonçait une augmentation substantielle du budget de la VSSE, devant lui permettre d'augmenter ses effectifs de manière conséquente.

Le 29 septembre 2021, la Sûreté de l'État lançait une première procédure de recrutement en vue de constituer une réserve générique d'inspecteurs aux compétences variées dans différents domaines : techniques, scientifiques, économiques, informatiques ...

L'appel à candidatures a été soutenu par une vaste campagne d'information qui suscita beaucoup d'intérêt dans les médias. De plus, tant le SPF Justice que le Selor répercutèrent l'appel d'offre sur leurs réseaux sociaux respectifs et la VSSE proposa même un quizz sur son site web. Les qualités utiles pour la fonction d'inspecteur étaient testées (mémoire visuelle et auditive,...).

En seize jours, 4535 candidatures ont été enregistrées (contre 3894 en 2018) et une réserve de 1231 candidats a été constituée (746 FR et 485 NL).

En outre, le contenu des tests génériques a été adapté pour mieux correspondre au contexte de la VSSE (test de jugement situationnel notamment). L'objectif était de constituer une réserve importante afin de disposer d'une base plus large pour la phase suivante, celle du screening. C'est à ce stade que sont évaluées les **compétences requises** pour être officer.

▶ RÉSERVE DE RECRUTEMENT

Ces screenings spécifiques se sont déroulés en 2022 pour différentes fonctions : data officers, technical officers, mais aussi surveillance officers. Les candidats de la réserve générale de recrutement qui ont manifesté leur intérêt pour ces postes vacants ont d'abord passé des épreuves PC. Les mieux classés ont encore eu à réussir un entretien avec le jury et un, voire plusieurs, tests spécifiques (par ex. recherche de données, test d'observation, etc.).

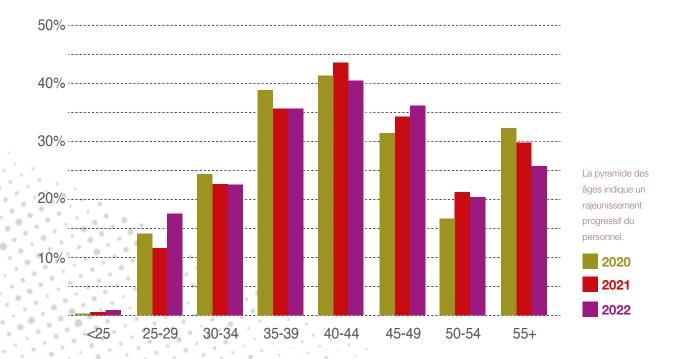
Entre le 1er janvier et le 1er décembre 2022, 150 nouveaux collaborateurs ont été engagés. 96 d'entre eux ont été sélectionnés sur base de la réserve de recrutement constituée en 2021. Les 54 autres collaborateurs sont issus d'autres réserves de recrutement du Selor. En 2022, ce sont les métiers du renseignement qui ont été particulièrement renforcés : 113 personnes sur les 150 engagées leur étaient destinées. Fin 2022, la VSSE comptait 810 collaborateurs.

Ces nouveaux collaborateurs sont entrés en service courant 2022, par vagues successives, ceci afin de pouvoir les accueillir et les former dans les meilleures conditions.

■ UNE RECHERCHE CONSTANTE DE NOUVEAUX TALENTS

Au cours des prochaines années, le **recrutement va** se poursuivre. Un nouvel appel pour la constitution d'une réserve générique sera lancé en 2023. Ainsi, la VSSE atteindra son objectif de 1000 collaborateurs fin 2024.

Les nouvelles offres d'emploi sont systématiquement publiées sur notre site Internet www.vsse.be.



MÖBIUS II : UN NOUVEAU SIÈGE POUR LA VSSE

Suite à la croissance de la VSSE qui comptera 1000 collaborateurs en 2024, notre service se devait de chercher un nouveau bâtiment. Le choix s'est porté sur l'immeuble Möbius II.

▶ RÉTROACTES

En amont de l'achat, par le gouvernement en décembre 2021, du nouveau bâtiment, les besoins futurs de chaque département ont été évalués et cartographiés. Le résultat final a ensuite été soumis à la Régie des bâtiments qui a étudié les possibilités et a fait une proposition.



NOUVEAU SIÈGE EN 2025

En principe, la VSSE devrait prendre ses quartiers dans le Möbius II en 2025. D'ici là, le bâtiment, actuellement en voie de parachèvement, doit être adapté aux exigences de sécurité basées sur des standards internationaux pour devenir le siège d'un service de renseignement.

En collaboration avec la Régie des Bâtiments, tout est mis en œuvre pour équiper le bâtiment de manière à ce que nos collaborateurs actuels et futurs y trouvent un lieu de travail agréable et sûr.



SÛRETÉ DE L'ÉTAT

